

L'Agenda 21 de Montrouge

L'Agenda 21 local est un plan d'actions sur le court, moyen et long terme, qui traduit, de manière concrète, le développement durable appliqué aux champs de compétences de la commune. Il définit des enjeux, des objectifs, des moyens (humains – techniques – financiers), un calendrier, des outils d'évaluation et des indicateurs de performance.

Où en est-on à Montrouge ? Petits rappels au sujet de cette démarche, qui nous concerne tous :

La démarche

L'élaboration d'un Agenda 21 repose sur des étapes clés : un état des lieux donnant lieu au bilan de l'existant, un diagnostic, la hiérarchisation des enjeux et des objectifs, le partage (consultation / concertation avec les acteurs du territoire), un plan d'actions et enfin l'évaluation continue (indicateurs).

La Ville a aujourd'hui terminé son diagnostic et l'a communiqué à tous les élus ; ce diagnostic est consultable sur le site Internet de la Ville (www.ville-montrouge.fr)

La prochaine phase est la réflexion/concertation sur le plan d'actions à mettre en place sur la base des six enjeux suivants :

Les six thèmes retenus et leurs enjeux

■ Le changement climatique

- Aménager la cité dans un cadre contraint par l'urbanisation, pour maîtriser la place de la voiture au profit de déplacements moins polluants ;
- Articuler une réflexion communale en matière de développement des transports collectifs avec les acteurs franciliens ;
- Inciter à l'amélioration de l'efficacité énergétique dans le patrimoine bâti. Accompagner la progression de la part des ENR (énergies renouvelables) sur le territoire de Montrouge ;
- Développer une conscience et pratique

citoyenne, chez tous les acteurs du territoire, en matière de modes de déplacements et d'usage énergétique ;

- Imaginer la nécessaire adaptation du territoire montrougien au changement climatique, aujourd'hui avéré.

■ La préservation de la biodiversité et des ressources

- Développer la place de la nature en ville ;
- Être acteur pour que se développe un bâti faiblement consommateur de ressources et faiblement générateur de flux, en incitant les acteurs du logement et en agissant sur le patrimoine bâti municipal ;
- Développer une culture collective de réduction des déchets à la source auprès de tous les acteurs, habitants et « usagers passagers » de la ville et mieux valoriser les déchets ;

- Inciter à l'économie d'eau potable dans ses diverses utilisations (habitants, entreprises, services publics) et démultiplier la valorisation des eaux pluviales sur le territoire.

■ L'épanouissement de chacun et d'un cadre de vie urbain de qualité

- Accompagner la transformation du patrimoine bâti et de l'habitat vers un bâti durable ;
- Conforter, en valorisant l'existant, le développement d'activités créatrices de liens et d'animation dans les quartiers et à l'échelle de la commune ;
- Aménager le territoire de la commune, dans un contexte contraint par l'existant, pour améliorer la qualité urbaine pour tous ;
- Développer le civisme et la citoyenneté de chacun, pour respecter la vie ensemble dans la cité, s'engager col-



■ Le Panel citoyen

Pour favoriser la participation des acteurs du territoire tout au long de la démarche Agenda 21, un panel de 120 Montrougiens (représentatif de la population en âge, sexe, CSP et zones géographiques) a été recruté par le CREDOC.

Ces Montrougiens se sont engagés à participer à trois réunions d'expression citoyenne animées par ABCD-Durable : « Montrouge et le développement durable aujourd'hui », « Montrouge et le développement durable demain », le thème de la dernière n'est pas encore arrêté car elle se tiendra début 2009.

lectivement pour un développement durable ;

- Soutenir les actions au service de l'éducation et de la formation au développement durable, vers des comportements responsables.

■ L'emploi, la cohésion sociale et la solidarité entre personnes et entre territoires

- Renforcer la connaissance des situations de précarités locales ;
- Continuer les actions engagées avec le Plan local d'Urbanisme (PLU) et le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC), pour maintenir de manière pérenne les commerces et activités de petite taille en centre-ville, accessibles pour tous ;
- S'adapter à l'accroissement de la demande de services lié au vieillissement général de la population, notamment en terme de logement et de services à domicile.



■ La consommation et la production responsables

- Mobiliser les habitants, y compris les plus jeunes, à une consommation et un achat responsables ;
- Mobiliser les commerçants et les petites et moyennes entreprises pour des pratiques de production plus responsables, pour une maîtrise des emballages, pour une meilleure maîtrise des

pollutions et nuisances ponctuelles, pour une réduction des déchets à la source, pour une plus grande valorisation des déchets produits ;

- Permettre le développement de la consommation de produits biologiques, issus de filières franciliennes, au travers des commerces locaux et des marchés ;
- Encourager les salariés et les entreprises à privilégier des pratiques de déplacement soucieuses de leur impact sur l'environnement ;
- Favoriser la prise en compte du volet social dans les pratiques des acteurs économiques du territoire.



■ L'exemplarité de la Mairie

- Poursuivre et renforcer le travail en mode projet tant sur la mise en œuvre interne de l'Agenda 21 que sur son appropriation externe ;
- Coordonner l'Agenda 21 avec le PLU ;
- Conforter et élargir la prise en compte du développement durable dans les marchés publics de la commune ;
- Améliorer la performance énergétique des services municipaux ;
- Conforter la participation des habitants et des acteurs du territoire dans la mise en œuvre et le suivi de l'Agenda 21 ;
- Mettre en place une démarche d'évaluation permanente de l'Agenda 21.



Les actions pilotes

En parallèle de l'élaboration de son Agenda 21 local, la Ville met en place des actions pilotes. D'ores et déjà, elle favorise l'éco-responsabilité dans la commande publique, elle agit pour diminuer les consommations de fluides de la Ville, et elle encourage l'intermodalité dans les transports (préparation du Plan de Déplacement d'Entreprise (PDE)).